



RÈGLEMENT INTERIEUR

Bienvenue à l'Ecole de Musique

Afin d'assurer le bon déroulement des cours, veuillez :

Lors de votre arrivée à retrouver votre professeur directement dans la salle de cours à l'heure prévue.

La présence des parents durant les cours est à la convenance de l'enseignant.

Respect :

- Soyez ponctuel à votre cours.
- Ecoutez attentivement et participez activement avec respect.
- Réalisez le travail demandé par le professeur.
- Adoptez une tenue correcte.
- Eteignez votre téléphone pendant les cours, c'est votre moment musical !
- Dans l'école et aux abords de celle-ci garder une attitude respectueuse envers tous.
- L'autorité des professeurs et des membres de l'administration prime pour le bon fonctionnement de l'école.
- **En cas de problème**, en parler à votre professeur ou aux présidents. Il est indispensable de ne pas régler ses différents devant les autres élèves et les familles.

Absences et exclusions :

- **En cas d'absence de l'élève** : prévenir votre professeur au plus vite. Les cours manqués ne pourront être rattrapés.
- **En cas d'absence du professeur** : vous en serez informé rapidement ainsi que le président et le cours sera rattrapé.
- **En cas de manquement grave à la discipline** : le bureau peut décider d'une exclusion temporaire ou définitive sur demande d'un professeur ou d'un membre du bureau. Les parents en seront informés et aucun remboursement ne pourra être effectué.

Mis à disposition des instruments de location par l'école :

- **Prendre soin des instruments** de prêts, les ranger dans leurs étuis après chaque utilisation en suivant les conseils de nettoyage de votre professeur.
- **Participation aux frais de location** : une cotisation annuelle est fixée lors de l'inscription. Un contrat de prêt avec votre signature et celle du président vous sera demandée.
- **Usage personnel de l'instrument** : l'instrument loué est pour vous ! toute autre utilisation doit être demandée au président.

Assurance :

- L'école assure son matériel et les événements annuels.
- Il est vivement conseillé aux élèves (ou leurs parents) de souscrire à une assurance qu'ils jugent utile.

Objets personnels :

- L'école ne peut être tenue responsable en cas de vol ou de dégradations de vos effets personnelles ainsi que celles des professeurs.

Rappel :

- **En cas de changement d'adresse ou de numéro de téléphone prévenir le président.**
- **Votre présence au cours est systématiquement notifiée par vos professeurs.**
- **Votre inscription fait office d'un engagement annuel.**
- **Le paiement est réalisé en totalité ou selon un échéancier lors des inscriptions.**
- **En cas de problème divers ou de manquement à ce règlement veuillez contacter les présidents ou un membre du conseil d'administration.**

Signature de l'élève ou du responsable

Signature (Président)